

manifestement au souci d'épargner de ce gouvernement qui est disposé à prendre les mesures les plus aberrantes pour y parvenir.

Cela me rappelle des événements qui remontent à au-delà d'un demi-siècle en Colombie-Britannique, l'une des provinces à qui la proposition gouvernementale fera le plus de tort. Un pauvre premier ministre conservateur du nom de Simon Fraser Tolmie était si accablé sous le poids de la dépression, si désespéré qu'il s'est adressé à un groupe d'hommes d'affaires du Vancouver qui étaient prêts à lui proposer des solutions. Ainsi sollicités, ces hommes d'affaires lui ont recommandé une foule de mesures draconiennes en vue d'équilibrer le budget provincial, convaincus qu'ils étaient, en ce début des années 30, que la source de tous les maux dont souffraient les citoyens de la Colombie-Britannique se trouvait dans le déficit budgétaire. Ils refusaient d'attribuer ce dernier à la baisse des revenus provoquée par la dépression, d'une part, et à l'augmentation des dépenses. Pour sauver les gens de la catastrophe, il suffisait, pour eux, d'équilibrer le budget.

Convaincu de la véracité de ce principe qui n'a jamais refait surface depuis, le gouvernement Tolmie a suivi les conseils de cette commission formée d'hommes d'affaires de Vancouver. Ils recommandaient des mesures draconiennes dans le secteur de l'éducation, notamment à l'encontre de l'Université de la Colombie-Britannique. Mais pour revenir au débat de cet après-midi, ils proposaient également de réduire de beaucoup le nombre de députés provinciaux, de manière à diminuer sensiblement les dépenses à l'un des postes du budget provincial.

La proposition d'aujourd'hui reflète une attitude semblable à celle qui fut prise en période de dépression, et elle est fondée sur une pensée économique tout aussi primitive. Ce matin, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a invoqué divers arguments à l'appui de sa proposition et, puisque je fais partie de ces nouveaux députés qui prêtent toujours une oreille attentive afin d'apprendre de nouveaux trucs qui leur serviront plus tard, je peux affirmer qu'il s'est montré très habile. Il a dit, entre autres, que le gouvernement et le Parlement devaient rendre des comptes plus rigoureux.

Cette proposition me paraît difficile à concilier avec la réalité que le gouvernement nous a exposée. Comment est-il possible de ralentir la croissance légitime ou prévue de la Chambre des communes tout en assurant une représentation plus juste? Je ne vois pas bien. La population augmente et se déplace; comment peut-on forcer un plus grand nombre de gens à s'adresser à un même député et dire que cela donne un gouvernement plus responsable, cela me paraît peu logique. Je suppose que c'est l'argument qui convient au gouvernement, car il ne sait pas quoi faire de ses 211 députés et, par ailleurs, il peut imposer tout ce qu'il veut. Dans ces circonstances, il ne lui est sûrement pas nécessaire d'ajouter de nouveaux députés à la Chambre des communes. Ils sont largement assez nombreux pour faire le travail.

Représentation électorale—Loi

M. Benjamin: Je ne le parierais pas.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Comme je l'ai dit, tout cela est basé sur le souci d'éviter des dépenses inutiles. Il me paraît contradictoire de vouloir économiser le salaire et les indemnités d'un certain nombre de députés, alors que, pour y parvenir, on jette par-dessus bord tout le travail de redistribution effectué au cours des dernières années, toute l'œuvre des commissions de délimitation, une œuvre qui a coûté des millions et qui aurait pu être acceptée sans grands efforts par le Parlement du Canada et à peu de frais. Ce genre de gaspillage, de la part d'un gouvernement qui veut à tout prix économiser, me paraît une deuxième contradiction dont le président du Conseil privé s'est fait l'écho ce matin.

Un autre argument, c'est que l'augmentation du nombre des députés rendrait la participation plus difficile. Je ne suis ici que depuis l'automne dernier et je connaissais les possibilités de participation qu'avaient les députés par le passé, notamment la possibilité de parler en détail de certains sujets. Je dois dire que le Règlement de la Chambre, qui limite à 20 minutes le discours de la plupart des simples députés de tous les partis, me paraît déjà un véritable obstacle à la participation. De fait, le gouvernement a donné suite dans le nouveau Règlement de la Chambre à une proposition à cet égard que nous avons nous-mêmes acceptée pour que les projets de loi puissent être étudiés par des comités législatifs. Je suis certain que cela permettra aux députés de participer pleinement aux délibérations. Si le nombre de députés augmentait d'une douzaine plutôt que de six, cela ne restreindrait pas vraiment les occasions de participer aux délibérations, vu la façon dont les règles de la Chambre sont conçues à l'heure actuelle. Il me semble que les arguments que nous avons entendus ce matin à cet égard ne correspondent pas à la réalité. Nous avons toutes les raisons de réfléchir très attentivement à ce que le gouvernement propose.

● (1640)

Il me semble que, vu la majorité que détient le gouvernement et vu qu'il est convaincu que le fait d'avoir été élu par le peuple lui donne carte blanche, nous pourrions aboutir à des résultats tout à fait désastreux. De notre côté, nous avons signalé toute une série d'erreurs et d'omissions de la part du gouvernement. Selon moi, le projet de loi à l'étude ne fait pas d'exception.

Ce que je trouve étrange à propos de la façon dont le projet de loi a été débattu aujourd'hui, c'est que les ministériels n'ont rien dit au sujet des dispositions contenues dans le projet de loi. A première vue, il semble que cette mesure vise notamment à supprimer le statut spécial bien établi du Québec. Cela m'étonne qu'un gouvernement comptant tellement de députés de cette province se soit permis d'inclure une telle disposition dans le projet de loi.